



Réunion 4 mai 2024 – Contribution 1P6R

Souveraineté

Le *souverain* est celui qui exerce le pouvoir sur quelque *chose*. On dit qu'il est souverain sur cette chose.

La souveraineté peut être de différentes natures selon la *chose* considérée.

Par exemple, l'expression "*Sire de soi*", désigne que l'on est souverain sur soi-même (ce qui n'est pas le cas d'un esclave). On notera qu'une souveraineté absolue n'existe pas, car le *souverain* et la *chose* sont plus ou moins en dépendance du reste du monde.

La *souveraineté populaire* indique que le peuple est souverain, mais ne dit pas sur quoi...

Pour la *souveraineté nationale*, on peut supposer que c'est la Nation (constituée en un Pays) qui est souveraine sur elle-même.

Aujourd'hui, la seule zone du droit français échappant à la prééminence du droit de l'UE, c'est la Constitution. C'est l'unique chose que nous avons réussi à préserver par notre vote de rejet de la Constitution de l'UE en 2005, et ce, malgré la trahison que constitue le Traité de Lisbonne.

Ce fait nous donne un levier pour légalement et légitimement surpasser les traités européens qui entravent la souveraineté nationale.

Le Frexit n'est donc pas le seul levier. Mieux, changer la Constitution, c'est aussi l'opportunité de mettre en place la *souveraineté populaire* sur les pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire (et plus généralement du contrôle) mais aussi économique.